

## CRISE EUROPÉENNE

# Taxe Tobin, une idée qui fait son chemin

Pour faire face aux tempêtes financières et politiques d'un été pourri, la Commission européenne propose d'instaurer une taxe qui toucherait le monde de la finance. Revoilà donc Tobin...



**ATTAC.**  
Tobin est une de ses revendications historiques.

Quelle mouche a donc piqué José Manuel Barroso à la tribune du Parlement européen de Strasbourg le 28 septembre ? Le président de la Commission y prenait la parole dans le cadre de son discours annuel sur l'état de l'Union. Le ton était grave, parfois enflammé et percutant. Ce n'est pas son habitude. Il est vrai qu'aujourd'hui, l'Union européenne

est confrontée à une crise de confiance, une crise économique et sociale et une crise de la dette qui, selon lui, est « le plus grand défi de l'histoire de l'Union européenne ». La Commission entend le relever en prenant ses responsabilités politiques et en faisant des propositions par delà les replis nationalistes. « L'Europe a un avenir », a-t-il martelé plusieurs fois.

## ÉQUITÉ

Avec la crise financière, les États se sont endettés pour soutenir le secteur financier et sauver les banques. José Manuel Barroso exige donc que ce secteur « prenne sa part du coût de la crise ». C'est une question d'équité. Mais comment faire ? Il propose notamment d'introduire une taxe européenne de 0,1 % sur

les transactions financières qui impliquent les opérateurs financiers européens. Le taux paraît minime, mais il pourrait rapporter gros : plus de 50 milliards d'euros par an. Cette taxation aurait un double avantage, freiner les opérations financières les plus spéculatives qui mettent à mal les économies et renflouer la dette souveraine des États. Elle constituerait aussi un premier pas vers un financement propre de l'Union européenne.

L'idée de taxer les transactions financières n'est pas neuve. Elle porte le nom d'un économiste américain, James Tobin, prix Nobel d'économie en 1981. Pour freiner la spéculation financière à court terme sur les devises, il avait proposé en 1972 que soient légèrement taxées les transactions monétaires au niveau mondial. Le fruit de cette taxe serait reversé à un organisme international qui contribuerait aux objectifs de l'aide au développement des pays les plus pauvres. Sa proposition fut sans lendemain.

## GRAIN DE SABLE

Mais depuis 1998, la «taxe Tobin» est défendue par ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) et plus généralement par les mouvements altermondialistes. Elle est aussi une revendication historique des Verts en Belgique. Après la France en 2001, une loi l'instaurant a même été votée en 2004 sous le gouvernement «violette». Les auteurs souhaitaient que «le produit de cette taxe dans les pays de l'Union européenne soit versé à un fonds créé au sein de l'UE, pour être affecté à la coopération au développement, à la lutte contre l'injustice sociale et écologique et à la préservation des biens publics internationaux».

Mais le ministre des Finances de l'époque, Didier Reynders, avait minimisé la portée de ce vote, estimant que cette loi ne pourrait entrer en vigueur que lorsqu'elle aurait été adoptée par les autres pays de la zone euro. Il avait aussi ajouté qu'il allait «envoyer le texte pour information» à la Commission européenne. Celle-ci y a donc enfin prêté une oreille attentive.

## RÉSISTANCES

Le mouvement ATTAC crie victoire car la proposition rejoint partiellement les idées qu'il défend depuis longtemps. Néanmoins, il considère qu'elle ne va pas assez loin et

qu'elle vient trop tard. Selon le projet actuel, le système de taxation ne toucherait que les actions et les obligations et dans une moindre mesure les produits dérivés. Pas question non plus de taxer les transactions monétaires, un «*marché qui, selon ATTAC, pèse 4 000 milliards de dollars par jour, soit près de la moitié des transactions financières dans le monde.*»

De plus, son entrée en vigueur n'est prévue qu'en 2014. Elle est aussi conditionnée par l'accord unanime des États de l'Union. Or, il se fait que certains d'entre eux y sont fermement opposés, comme la Grande-Bretagne qui défend bec et ongles la prospérité de sa place financière de Londres et qui voit d'un mauvais œil un renforcement du pouvoir politique de la Commission. ATTAC critique

**« L'idée de taxer les transactions financières n'est pas neuve. »**

aussi cette proposition dans la mesure où ses fruits ne serviraient qu'à renflouer les caisses au lieu de soutenir une politique européenne de la santé, la transition écologique et la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, ATTAC soupçonne que «*les dirigeants européens ne se sont résolus à nous donner raison que pour mieux justifier auprès des opinions publiques le passage du rouleau compresseur de l'austérité, avec son lot de politiques injustes.*»

Les institutions financières s'y opposent. Le secteur bancaire est déjà taxé en Belgique. Et puis, disent-elles, il y a des obstacles politiques et techniques : la possibilité d'une délocalisation des transactions hors de l'Europe et la difficulté d'identifier les transactions sur lesquelles devraient porter cette taxe.

## OPPORTUNITÉ

Faut-il pour autant jeter au bac la proposition de la Commission ou plutôt en saisir l'opportunité ? «*Soyons de bon compte, même si tout reste à faire, c'est une déclaration qui va dans la bonne direction, estime Georges Gilkinet, député fédéral Écolo. Notre système de sécurité sociale repose aujourd'hui essentiellement sur la taxation des revenus du travail, ce qui à son intérêt mais constitue aussi un frein à la création d'emploi. Mieux taxer les transactions financières, mais aussi lutter contre les paradis fiscaux et la fraude fiscale doit conduire à un impôt plus juste quant à la contribution des uns et des autres. C'est aussi plus efficace sur le plan économique, dès lors que ça peut contribuer à alléger le coût du travail. Je dis donc : Chiche !*»

Thierry TILQUIN